

L'Europe et les Etats-Unis en conflit sur l'évasion fiscale

Vincent Georis

Les "attaques" contre Apple, Amazon et d'autres géants, de même que la décision récente concernant les "rulings fiscaux" pratiqués en Belgique sont mal vues par Washington.

Le torchon brûle entre l'Union européenne et les Etats-Unis sur le terrain des pratiques fiscales et de la concurrence. Plusieurs géants américains font l'objet d'enquêtes de la part de la Commission européenne. Cette série commence à agacer la Maison-Blanche. D'Apple à McDonald's, en passant par Starbucks et Amazon, la commissaire danoise Margrethe Vestager n'hésite pas à passer à l'offensive lorsque ses services détectent des soupçons sérieux d'évasion fiscale faussant le jeu de la concurrence en Europe.

L'annonce récente d'enquêtes en Belgique contre certaines entreprises américaines ayant bénéficié de "rulings fiscaux" illégaux au regard du droit européen est la goutte qui a fait déborder le vase. Ce tour de vis consécutif au scandale du "LuxLeaks" n'est pas du goût de Washington.

Le secrétaire d'Etat américain Jack Lew a envoyé une lettre jeudi au président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Il dénonce que des entreprises américaines soient injustement ciblées et menace le Vieux Continent de mesures de rétorsion.

"La Commission européenne semble adopter une toute nouvelle approche juridique, elle applique la rétroactivité à tour de bras et de manière écrasante", dit-il à propos des enquêtes contre Apple et McDonald. "Nous l'invitons à reconsidérer la poursuite de ces actions", ajoute-t-il. Sans quoi, ces enquêtes "pourraient porter atteinte au climat des affaires en Europe et décourager les investissements directs en Europe". La menace, venant d'une des plus hautes autorités, est sérieuse.

La Commission européenne rejette pour sa part ces accusations en bloc. "Le droit de l'Union s'applique de manière non-discriminatoire à toutes les entreprises actives en Europe, dit Ricardo Cardoso, un porte-parole de la Commission. Il n'y a absolument aucun préjugé contre les entreprises américaines." La Commission a d'ailleurs "réclamé les impôts impayés en majorité à des sociétés européennes".

40% d'impôts aux USA

La plupart des 35 firmes poursuivies pour "ruling fiscal" jugé illégal en Belgique sont européennes, ajoute le porte-parole. Sur les 700 millions d'euros que ces entreprises devront rembourser au fisc belge, 500 millions sont à charge de firmes européennes. En outre, "la Commission a été en contact à plusieurs reprises sur ces affaires avec les autorités américaines", plaide Ricardo Cardoso.

À la décharge de l'exécutif européen, les Etats-Unis n'encouragent guère leurs entreprises à un comportement "fiscalement acceptable" à l'étranger. La loi américaine prévoit en effet que les bénéfices réalisés hors du pays sont, une fois rapatriés, taxés à 40%. D'où cette pratique des grandes entreprises américaines consistant à placer ces bénéfices dans des Etats offrant des avantages fiscaux.

Tim Cook, le CEO d'Apple, a confirmé en décembre dernier qu'il n'a nullement l'intention de rapatrier les bénéfices non-américains du géant à la pomme. "Cela me coûterait 40% de les ramener au pays. Je ne pense pas que ce soit une chose raisonnable à faire. Cette législation fiscale américaine a été écrite pour l'ère industrielle, pas pour l'âge numérique. Elle aurait dû être changée depuis des années."

IKEA A ÉCHAPPÉ À 1 MILLIARD D'IMPÔTS

Le suédois a échappé à environ un milliard d'euros d'impôts sur la période 2009-2014 en recourant à des circuits financiers complexes entre plusieurs pays de l'Union, conclut un rapport publié vendredi par les élus écologistes du Parlement européen. Ikea aurait notamment bénéficié de montages fiscaux avantageux au Luxembourg et en Belgique. Les conclusions ont été transmises à la Commission, à qui les députés verts demandent d'enquêter sur d'éventuelles infractions aux règles fiscales communautaires.

Copyright © L'Echo